

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 août 2015 portant dissolution de la brigade de gendarmerie de l'air de Drachenbronn-Birlenbach (Bas-Rhin) et de la brigade de gendarmerie de l'air de Varennes-sur-Allier (Allier)

NOR : INTJ1513943A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu l'arrêté du 6 avril 2014 relatif à l'organisation et au service de la gendarmerie de l'air,

Arrêtent:

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie de l'air de Drachenbronn-Birlenbach et la brigade de gendarmerie de l'air de Varennes-sur-Allier sont dissoutes à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 août 2015.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN